

## **4 bis– DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Le projet de budget primitif 2024 sera présenté et soumis au vote du conseil municipal le jeudi 21 décembre 2023.

Le DOB porte sur les budgets suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe de l'eau,
- le budget annexe du village de vacances

## **1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT DES RÉPERCUSSIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL**

### **Le contexte économique international et national**

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

#### **Au niveau international tout d'abord,**

Selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine.

L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays.

#### **Au niveau national ensuite,**

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait – 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit actuellement au Parlement.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure

de 0,5 % à l'inflation.

## 2. LE BUDGET MUNICIPAL

La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans une période caractérisée par l'explosion du prix des dépenses d'énergie et l'augmentation des taux d'intérêts, ce qui modifient sensiblement les orientations budgétaires de la collectivité telles qu'imaginées en début de mandat.

### 2-1 L'endettement communal

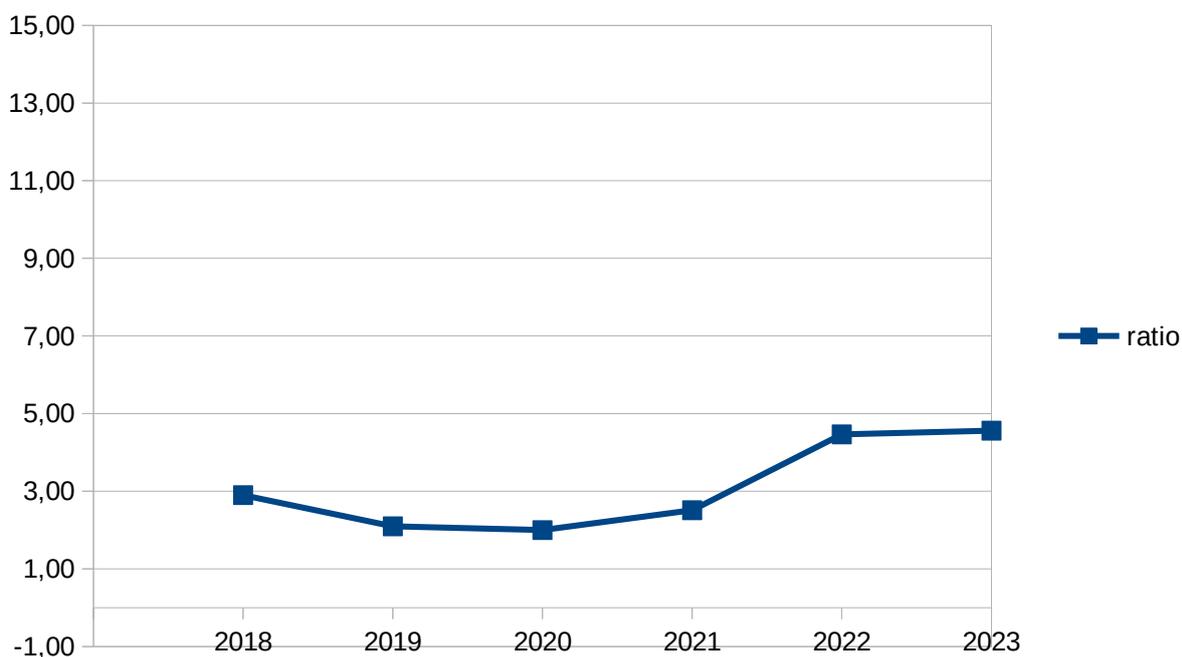
La collectivité avait souscrit en 2022 un emprunt à court terme de 500 000€ pour pour faire face à ses besoins de trésorerie en raison du décalage important entre les travaux et le paiement des subventions, cet emprunt a été remboursé en mai 2023.

Concernant les investissements 2023, un nouvel emprunt à court terme de 500 000€ a été mobilisé pour faire face au décalage de trésorerie pour les travaux du pôle d'enseignement supérieur, par ailleurs une mise en concurrence pour une demande de financement à long terme est en court pour financer les travaux réalisés en 2023 aux chapitres 902 (bâtiments) 904 (éclairage public), 954 (Avenue Jean Jaurès) et 956 (pôle d'enseignement supérieur) pour un montant de 700 000€.

Au 31 décembre 2019, la dette à long terme de la collectivité était de 2 111 389 €, elle sera de 2 332 749 € au 31 décembre 2023.

### La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Ce ratio est de 4,56 années pour 2023, ce qui est conforme aux ratios prudentiels.



Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années :

moins de 8 ans = zone verte

entre 8 et 11 ans = zone médiane

entre 11 et 15 ans = zone orange

plus de 15 ans = zone rouge

Dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler »), la ville présente en outre à ce jour une dette sécurisée :

- 100 % de la dette est classée A-1, le niveau de risque le plus faible.

## 2-2 Les recettes de fonctionnement du budget principal

### A. Les recettes fiscales

#### Les contributions directes

Dans le droit fil de la politique fiscale de la mandature précédente, il ne sera pas proposé au conseil municipal d'augmentation des taux d'imposition des taxes foncières.

Les bases fiscales 2024 prévisionnelles devraient augmentées du montant de l'inflation cependant la discussion n'est pas arrêtée au parlement sur ce point.

#### évolution du produit fiscal direct

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
taxe habitation foncier bâti	664 257	676 061	674 081	691 954	715 982	0	699 885	0
foncier non bâti	1 115 876	1 153 724	1 162 560	1 187 310	1 207 050	1 977 404	1 202 673	2 187 719
<b>produit fiscal</b>	<b>1 799 287</b>	<b>1 848 944</b>	<b>1 855 934</b>	<b>1 898 426</b>	<b>1 942 416</b>	<b>1 996 534</b>	<b>1 921 901</b>	<b>2 187 719</b>

En 2024, le produit attendu est estimé 2 250 000€.

Bases nettes fiscales par habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
le vigan	1 955	2 065	2 003	2 048	2 071	2 153	2 238	1 380
Strate	2 455	2 329	2 598	2 617	2 628	2 701	2 739	1 420

### Les autres recettes fiscales

Ces recettes devraient être stables en 2024 au alentour de 920 000€.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	pré CA 2023
dotation de compensation	818 581	818 581	818 581	798 582	719 417	709 442,00	708 390,00	674 000,00	658 384,00	645 000
Fonds de péréquation des recettes fiscales	42 509	45 243	49 198	<b>35 200</b>	38 490	36 657	37 353	25 190	37 000	34 683
Taxe sur l'électricité	99 008	93 936	94 330	96 098	96 724	94 059	87 427	93 647	95 000	121 861
Taxe add. droits mutation ou pub. fonc.	73 998	65 813	67 393	84 894,75	4 693,67	0				
Fonds de péréquation départemental						78 236	87 427	93 647	119 246	119 950
<b>total</b>	<b>1 034 095</b>	<b>1 023 573</b>	<b>1 029 503</b>	<b>1 014 775</b>	<b>859 325</b>	<b>918 394</b>	<b>920 597</b>	<b>886 484</b>	<b>909 630</b>	<b>921 494</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

\*Suite à une modification du classement du Vigan en matière de tourisme, la ville a cessé de percevoir les droits de mutation, elle reçoit en lieu et place le fonds de péréquation départemental.

## 2.3 Les autres recettes de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Pré CA 2023
<b>SERVICES DU DOMAINE ET VENTES</b>	327 669,06	329 186,36	261 472,06	286 361,64	311 581,83	348 000,00
<b>OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	29 991,56	56 322,09	54 306,97	74 887,67	60 688,49	66 900,00
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	2 759 390,85	2 863 720,02	2 890 476,73	2 905 914,08	2 993 243,30	3 025 580,56
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	878 744,17	1 048 088,60	1 020 608,88	1 096 282,26	1 247 089,14	1 321 080,74
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION DE GESTION COURANTE</b>	139 006,66	128 389,73	112 643,98	108 607,42	146 043,73	144 194,32
<b>ATTÉNUATION DE CHARGES</b>	56 322,09	24 986,82	40 829,32	36 512,35	44 274,82	35 000,00
	<b>4 191 124,39</b>	<b>4 450 693,62</b>	<b>4 380 337,94</b>	<b>4 508 565,42</b>	<b>4 802 921,31</b>	<b>4 940 755,62</b>

Une stabilité des recettes est attendues pour les autres chapitre de recettes en 2024.

## B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal

### Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal. Elles avaient augmentées de 6,25 % en 2022 sous l'effet de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1 juillet 2022 + 3,5 %.

Cette progression s'est ralentie en 2023 +4,32 % en raison de l'augmentation du point d'indice de 2022 et de l'augmentation du 1 juillet 2023 +1,5 %.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Pré CA 2023
charges de personnel	2 439 799	2 503 157	2 448 451	2 358 402	2 253 865	2 122 461	2 163 938	2 139 964	2 273 902	2 372 178

Les crédits prévus au budget 2024 comprendront :

- les crédits nécessaires à l'application du glissement vieillesse-technicité (avancements d'échelon, promotion sociale) ;
- le remplacement des agents partant à la retraite sera étudié au cas pas cas.

### Les charges à caractère général

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (compte 60), les services extérieurs (comptes 61 et 62) et les impôts et taxes (compte 63).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	873 589	761 014	699 280	769 803	723 754	806 054	780 173	802 440	870 246	1 340 000

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

En 2023, l'augmentation de l'énergie a impacté fortement ce chapitre, les dépenses d'électricité, de gaz et de carburants sont passées de 181 601 euros à 433 000 euros soit une progression de 138 %.

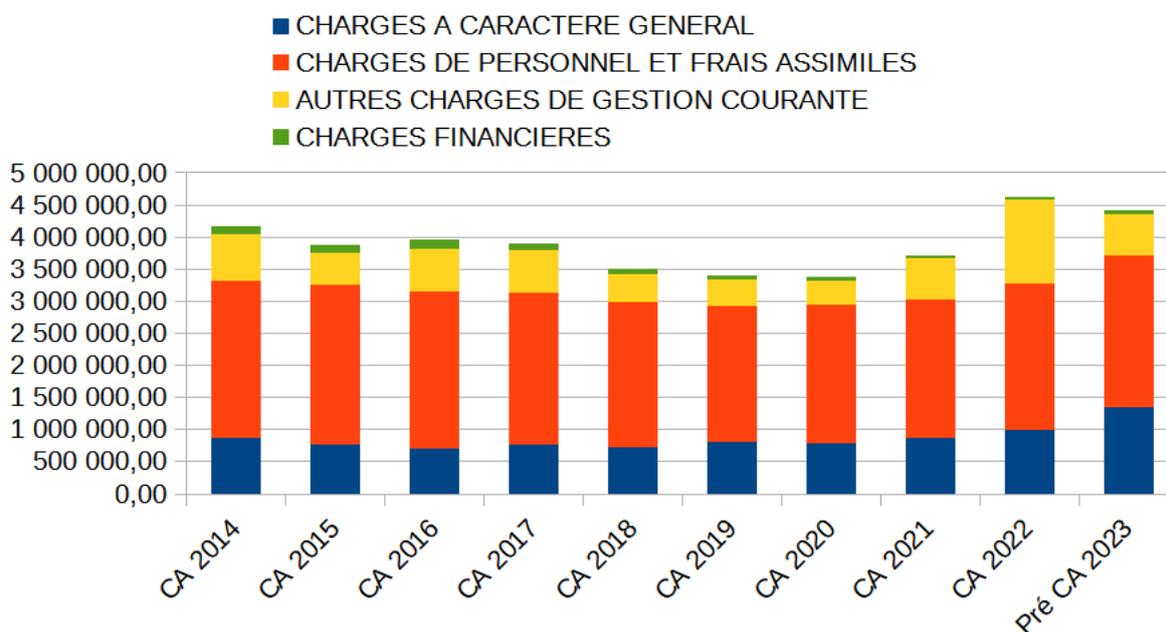
L'inflation a également pesé sur tous les autres postes de dépenses de la collectivité, le chapitre a ainsi augmenté de 53 % par rapport à l'année 2022.

Il conviendra pour le budget 2024 de passer en revue tous les postes de dépenses afin de diminuer le niveau de ce chapitre dans le budget total.

#### Les subventions versées aux associations et autres organismes

L'enveloppe budgétaire des subventions versée aux associations a retrouvé un niveau identique à celui de 2018, il faudra comme pour le chapitre 011 veiller à diminuer ce chapitre en 2024 afin d'augmenter notre excédent de fonctionnement.

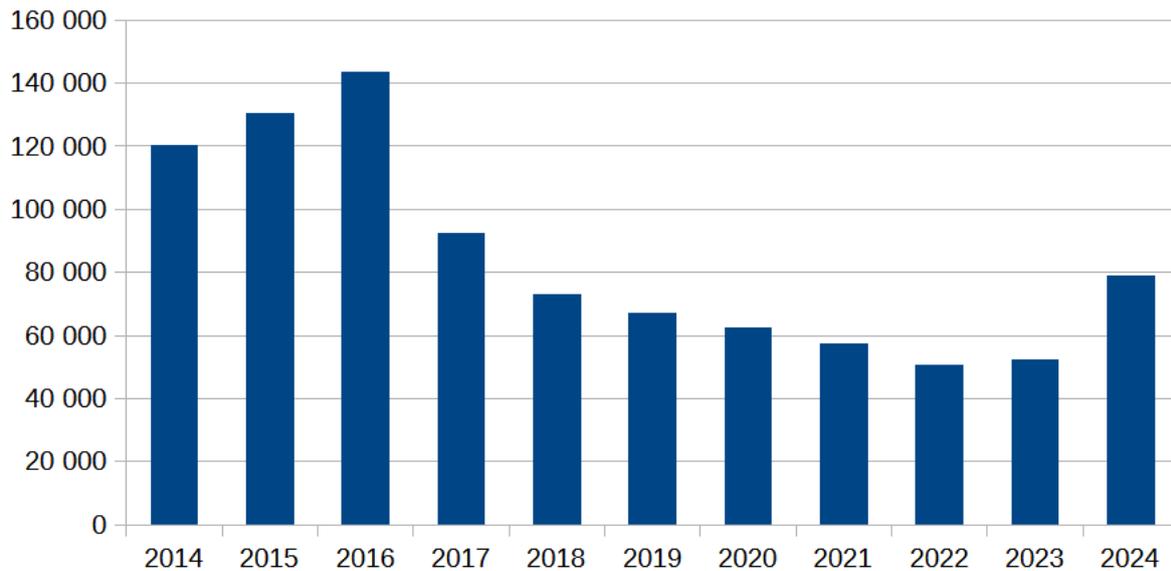
#### **Evolution des dépenses de fonctionnement**



#### Les charges financières

L'inscription au budget 2024 s'établira autour de 79 000 € sur le budget principal,

## INTERETS D'EMPRUNTS



### 3. BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

#### A/ Les dépenses d'investissement du budget principal en 2024

Les investissements en 2023 se sont élevés à 2 268 000 € dont notamment :

- Pôle d'enseignement supérieur 250 000€
- Boulevard Jean Jaurès : 990 000€
- Aménagement des bords de l'Arre 52 000€
- bâtiments communaux : 270 000€
- Voirie et assainissement : 70 000€
- Eclairage public : 111 000 €
- Acquisitions mobilières: 245 000 €
- Travaux en régie : 60 000 €
- cimetière : 22 000 €

Les investissements du budget principal pour 2024 : environ 3 M€ de dépenses prévues

- le programme de réhabilitation de l'avenue Jean Jaurès 500 000€
- les travaux du pôle d'enseignement 1 700 000€
- les programmes de subventions de l'OPAH 50 000€
- le programme d'amélioration de la performance du réseau d'éclairage public 180 000€
- l'aménagement des bords de l'Arre 50 000€
- le pumprack et le city stade 230 000€
- l'aménagement du parc des châtaigniers 80 000 €
- l'entretien des bâtiments communaux et des voiries communales 210 000€

Dépenses équipements	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	MOYENNE
le vigan	480	264	146	108	203	389	286	573	254	581	328,4
Strate	308	259	268	304	344	372	302	320			309,625

### Les recettes d'investissement

En 2023, la collectivité a souscrit à un emprunt court terme de 500 000€ pour couvrir en partie les subventions attendues sur les projets du boulevard des châtaigniers, de l'avenue Jean Jaurès et du pôle d'enseignement supérieur.

Un emprunt de 700 000 € destiné à couvrir notre besoin de financement des opérations ci dessous ainsi que les travaux sur nos bâtiments et la voirie est actuellement en cours de réalisation.

En 2024, en fonction de l'avancée des travaux du pôle d'enseignement supérieur un emprunt pourra être réalisé pour financer une partie de l'autofinancement de la collectivité sur ces projets.

### Capacité d'autofinancement de la collectivité

